

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE OU PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000



Pourquoi?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un <u>animateur Natura 2000</u>, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique):

Monaco Marine Antibes David QUEVA, Directeur des Opérations

Commune et département : ANTIBES (06)

Adresse : Port Vauban Avenue de Verdun 06600 ANTIBES

Téléphone: 04 93 33 79 50

Email: dqueva@monacomarine.com

Nom du projet : Rénovation du chantier naval Monaco Marine de port Vauban à

Antibes

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Dossier de déclaration au titre de l'article R214-32 du code de l'environnement

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Le projet consiste en:

- La requalification de la darse de levage
- La réparation des affouillements observés sur ce secteur
- La réhabilitation de la protection en enrochement du chantier naval
- La réfection complète des réseaux divers du terre-plein de l'aire de carénage
- La mise en conformité des systèmes de collecte et traitement des eaux de pluie et de carénage
- La création d'un réseau de pompage des eaux grises et noires des navires.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Le projet est situé:

Nom de la commune : Antibes

N° Département : 06

Hors site(s) Natura 2000

Le chantier naval jouxte la partie terrestre (Fort Carré) du site Baie et cap d'Antibes – îles de Lérins (FR9301573) mais n'est pas inclus dans la zone protégée.



Figure 1: plan 1/25 000 site des travaux et site Natura 2000





c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire de l'implantation ou de la manifestation (si connue) :

La surface totale du projet (la zone concédée à Monaco Marine) est d'environ 16000 m², dont 670 m² représentent la surface en enrochements.

En phase travaux, l'emprise maximale des engins et outils (pontons grue, surface de stockage temporaire pour les éléments démolis en attente d'évacuation...) sera d'environ 4500 m² par phase de travaux (3 phases).

Les circulations routière et piétonne seront conservées.

Il n'y aura pas d'exploitation du chantier naval sur la surface en phase de travaux.

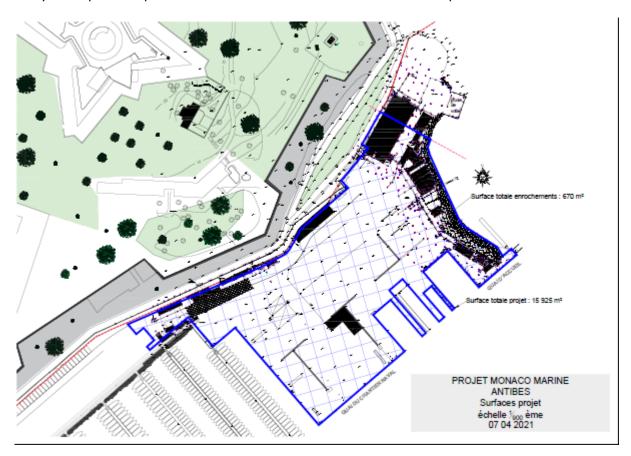


Figure 2: Emprise globale

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Les travaux ne génèreront pas d'aménagement connexe.

Les travaux se feront par voie terrestre avec une assistance par voie maritime, toutes les précautions nécessaires seront prises afin d'éviter toute pollution du plan d'eau portuaire.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation:

□ diurne

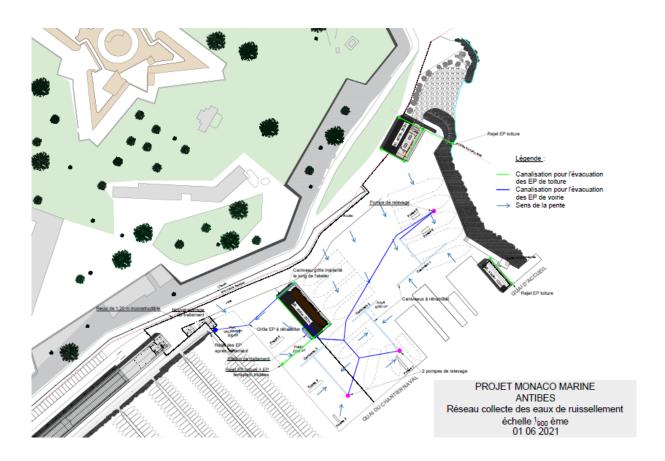
- Durée précise si connue: 18 mois y compris périodes de préparation pour l'ensemble du projet en 3 phases
- Période précise si connue ou période approximative (saison) : année 2022 2023.

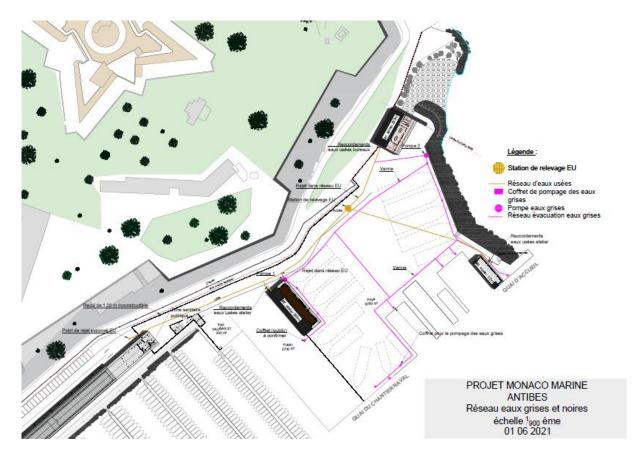
e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

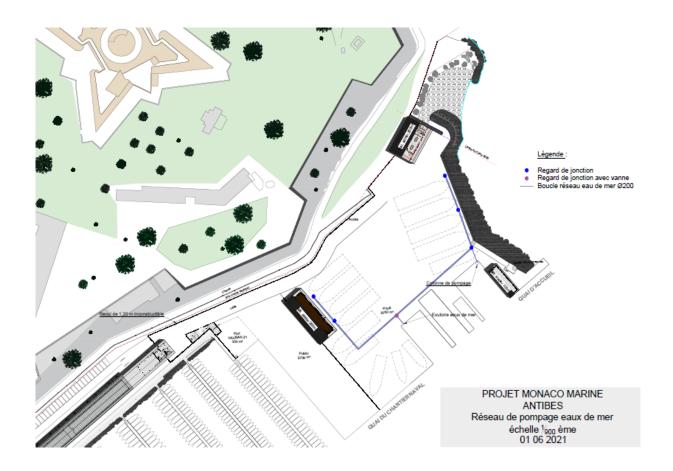
En phase d'exploitation, la qualité des rejets sera nettement améliorée, conformément aux seuils réglementaires, grâce à :

- la mise aux normes des systèmes de collecte de la totalité des eaux de ruissellement
- la mise en place de filière de traitement adaptée
- la mise en œuvre d'un pompage et d'un réseau d'évacuation des eaux grises et noires





Le système de climatisation et refroidissement des navires à terre (échange thermique) concerne un très faible nombre d'utilisateurs (1 à 2 par an). Cette eau pompée sera rejetée directement au milieu portuaire avec une température légèrement plus élevée (1 à 2°C max), mais sans aucune altération de sa qualité. Cette eau ne transitera pas par le système de collecte et de traitement des eaux de ruissellement, aussi elle ne génèrera pas de dilution pour ce système de traitement.



f. Budget

Coût global du projet en contact avec le milieu marin : environ 1,3M \in HT

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet



Figure 3: Zone d'influence sur carte 1/25 000

- $\ \square$ Rejets dans le milieu aquatique
- $\ \square$ Pistes de chantier, circulation
- □ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces
- ☐ Poussières, vibrations
- ☐ Pollutions possibles
- ☐ Perturbations d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- □ Bruits
- **⊟** Autres incidences...

3 Etat des lieux de la zone d'influence





PROTECTIONS:

Le projet est situé en :

- □ Réserve Naturelle Nationale
- □ Réserve Naturelle Régionale
- □ Parc National
- □ Arrêté de protection de biotope
- □ Site classé :

□ Site inscrit : Partie de la Vieille ville d'Antibes, port et Anse St-Roch
Bande côtière de Nice à Théoule
□ PIG (projet d'intérêt général) de protection
□ Parc Naturel Régional
□ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
□ Réserve de biosphère
□ Site RAMSAR



Figure 4: Site inscrit (en jaune)

USAGES:

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
□ Pâturage / fauche
□ Chasse
□ Pêche
☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre)
□ Agriculture
□ Sylviculture
□ Décharge sauvage
□ Perturbations diverses (inondation, incendie)
□ Cabanisation
☐ Construite, non naturelle : chantier naval dans un port
☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires : Le site d'étude est situé en contexte urbain. Il s'agit d'un port constitué d'habitats anthropiques et de zones bâties (parkings, bâtiments d'accueil et de logistique,

espaces verts). La plupart de la surface actuelle est imperméabilisée (75% de la surface totale du site).

Dans la partie marine, les quais artificiels présentent des contours assez lisses.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES:

Des plongées de reconnaissance ont été réalisées sur l'ensemble du port en mai 2019.

L'emprise des travaux se situe uniquement dans l'enceinte de port Vauban.

Il n'y a pas de biocénoses marine à proprement parlé dans l'enceinte portuaire. Le substrat est à 100% vaseux, les contours sont des quais artificiels assez lisses et présentant peu d'espèces fixées.

Ces habitats ne présentent aucun enjeu vis-à-vis de NATURA 2000 et de la conservation du site FR9301573_BAIE-CAP-ANTIBES-ILES-LERINS.

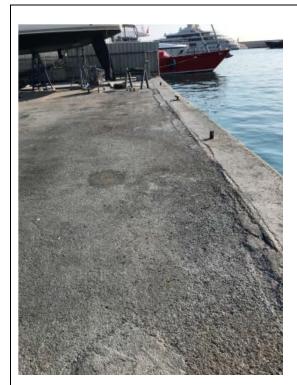


Figure 5: quai chantier naval

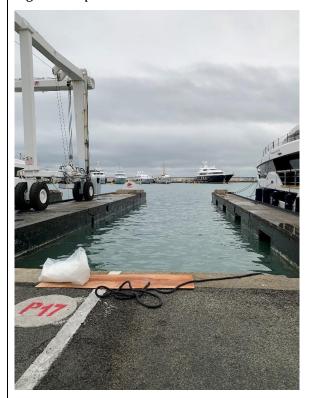


Figure 6: darse de levage actuelle



Figure 7: substrats présents dans le port



Espèces:

Certaines espèces de poissons sont visibles néanmoins ainsi que quelques espèces fixées.

Les espèces les plus observées dans le port sont des clavelines, des gobies noirs et de sables, des blennies paon et quelques mulets (de grandes tailles pour certains). A noter que des juvéniles de

sars à têtes noires, sars communs et saupes (Sarpasalpa) étaient présents dans les petits fonds (20-30cm d'eau).







Figure 8: Photographies de sars, clavelines, blennies et gobies dans un affouilement







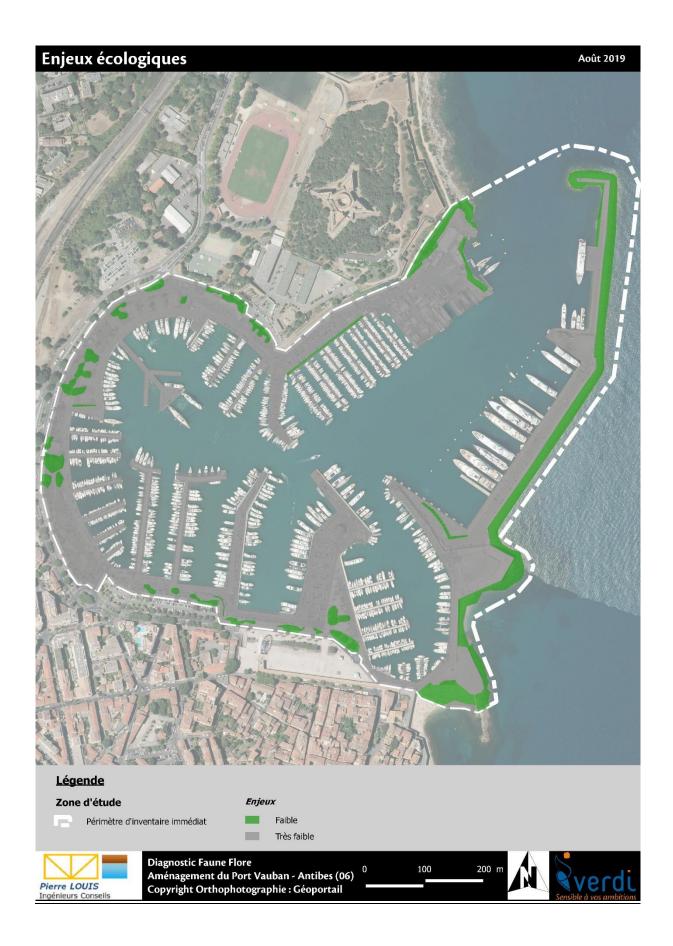


TABLEAU MILIEUX NATURELS:

Aucun habitat patrimonial ou d'intérêt communautaire n'est présent sur la zone d'étude.

ТҮРЕ	D'HABITAT NATUREL	Cocher si présent	Commentaires
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre:substrat vaseux garrigues supramediterranéennes	X X X	Hors zone d'étude (à l'entrée du port) Enjeu faible Enjeu faible, hors secteur de travaux
Autre type de milieu	Aucun habitat naturel maritime ni terrestre. Les habitats sont anthropiques (bâtiments, parkings, quais)	x	Enjeu faible

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE:

32 espèces ont été observées sur l'ensemble du port. Le listing de ces espèces est présenté dans le tableau suivant. Le fond du port est particulièrement pauvre.

Tableau 1 : listing des espèces observées.

Nom Vernaculaire	Nom scientifique	Embranchement
acetabulaire	Acetabularia acetabulum	Algues
algues filamenteuses verte		Algues
Astrée rugueuse	Bolma rugosa	Mollusque
atherine Joël	Atherina boyeri	Poisson
balanes sp		Crustacé
blennie paon	Salaria pavo	Poisson
Bonellie verte	Bonellia viridis	Ver
castagnole	Chromis chromis	Poisson
claveline naine	Pycnoclavella communis	Ascidie
coralline sp		Algues
crabe vert	Carcinus aestuarii	Crustacé
crénilabre tanche	symphodus tinca	Poisson
dent de chien	Caryophyllia smithii	Cnidaire
dictyote	Dictyota dichotoma	Algues
etoile de mer rouge	Echinaster sepositus	echinoderme
gobie sp		Poisson
huitre plate	Ostrea edulis	Mollusque
loup	Dicentrarchus labrax	Poisson
mulet doré	Chelon auratus	Poisson
mulet grosse tête	Mugil cephalus	Poisson
Padine queue de paon	Padina pavonica	Algues
pélagia	Pelagia noctiluca	Cnidaire
Pomatoceros	Spirobranchus triqueter	ver
Gobie de sable sp	Pomatoschiosutus sp	Poisson
protule	Protula tubularia	ver
sar à tête noire	Diplodus vulgaris	Poisson
sar commun	Diplodus sargus	Poisson
saupes (juvéniles)	Sarpa salpa	Poisson
serpule	Serpula vermicularis	ver
sparaillon	Diplodus annularis	Poisson
spirographe	Sabella spallanzanii	ver
udotée	Flabellia petiolata	Algues

Aucune espèce protégée, herbier ou grande nacre n'a été observée dans l'enceinte du port. En revanche des herbiers de cymodocées et posidonies sont présents à moins de 100 m de la sortie du port.



Figure 9: Localisation des herbiers situés à l'extérieur du port

 Aucune espèce déterminante de la ZSC « Baie et Cap d'Antibes – îles de Lérins » FR9301573, n'a été observée sur l'emprise du projet. Le site ne dispose pas d'habitat favorable pour le développement des espèces visées par la directive Habitats-Faune-Flore de cette ZSC.

Ainsi ces travaux de rénovation ne devraient pas avoir d'impact sur les espèces NATURA 2000.

4 Incidences du projet

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Aucune incidence prévisible sur les habitats de la ZSC « Baie et Cap d'Antibes – îles de Lérins » FR9301573 et SIC FR9301573_BAIE-CAP-ANTIBES-ILES-LERINS

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune incidence prévisible sur les espèces visées par la directive Habitats-Faune-Flore de la ZSC « Baie et Cap d'Antibes – îles de Lérins » FR9301573 et SIC FR9301573_BAIE-CAP-ANTIBES-ILES-LERINS.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Aucune perturbation prévisible sur les habitats et/ou les espèces déterminantes de la ZSC « Baie et Cap d'Antibes – îles de Lérins » FR9301573 et SIC FR9301573_BAIE-CAP-ANTIBES-ILES-LERINS.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

□ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le site Natura 2000 Baie et cap d'Antibes – Iles de Lérins, bien que proche de la zone de travaux et d'influence ne sera pas impacté en raison :

- de la localisation des travaux à l'intérieur du port/ sur un secteur bétonné, urbanisé hors zone naturelle ;
- de l'absence d'espèce protégée dans l'enceinte du port (faible diversité spécifique, --> enjeux globalement faibles);
- de la mise en œuvre de mesures de protection permettant d'isoler la zone de travail en cours et d'éviter toute diffusion de fines vers l'extérieur du port et de l'enceinte.

Les travaux n'auront donc pas d'incidence sur les populations et habitats protégés du site Natura 2000 (ZSC et SIC).

☐ **QUI**: l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu): Antibes Signature:

Le (date): 15/09/2021